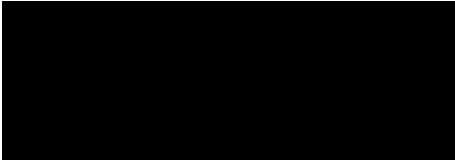


ACP
CALVI
Avenue de la Basilique 379 381
1081 BRUXELLES
N° BCE : BE0850136704

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence Basilix Agentschap
Rue de la Technologie – 11 D
B-1082 Bruxelles - Brussel
N° BCE : BE 0430.800.556



Lot : 3 D	N° Client	0000006057
Date document		16/07/2024
Date d'échéance		15/08/2024

Q-P Fds de réserve	718,30 €
--------------------	----------

Le 16/07/2024

FONDS DE RESERVE DU 01/04/2024 AU 30/06/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

DE PREZ Silvie

Tél : 02/465.38.85

Mail : sdeprez@citya-belgium.be

Instruction pour votre paiement			
Total décompte(s) ci-joint(s)		150,00 €	ACP CALVI
Solde au 15/07/2024 ¹		0,00 €	IBAN : BE85 0882 2237 3606
A payer à la copropriété		150,00 €	BIC : GKCCBEBB
			Communication : +++000/0009/31503+++

¹ Date dernière mise à jour banque

Facture n°	2122	Lot	3 D 0000006057	
------------	------	-----	----------------	--

FONDS DE RESERVE DU 01/04/2024 AU 30/06/2024
--

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
3-000 MOUVEMENTS FONDS DE RESERVE	69 240,04	30 / 1000		2 077,20
				2 077,20
6-300 APPORT FONDS DE RESERVE	5 000,00	30 / 1000		150,00
7-977 PRELEVEMENT S/FONDS DE RESERVE	-69 240,04	30 / 1000		-2 077,20
				-1 927,20

Légende	Total lot	150,00
---------	-----------	--------

- 1. Frais "locataires"
- 2. Frais "propriétaires"
- 3. Exécution décision(s) AG
- 4. Frais privatifs "locataires"
- 5. Frais privatifs "propriétaires"
- 6. Appel de provisions ou de fonds
- 7. Remboursement de provisions ou de fonds